

CO-RESPONSABLES !

*Table ronde,
avec la participation de Bernard Cazeau, Raymonde Garreau,
Paulette Guinchard-Kunstler, Jean-Michel Hôte **

*Pour que les vieux ne soient pas simplement
des consommateurs, ou une charge, mais une chance...*

*Économie & Humanisme : Voyez-vous la situation évoluer quant
à la façon dont l'opinion publique considère le phénomène
du vieillissement ?*

Raymonde Garreau : Ce qui est le plus apparent, c'est l'écart entre ce qui est dit sur le vieillissement, depuis longtemps déjà, et la préoccupation réelle que la société en a. Il a fallu l'effet canicule de 2003 pour qu'on se rende compte de la fragilité de beaucoup de personnes âgées. La prise de conscience du nombre des personnes dépendantes (1) ne s'est pas vraiment faite non plus. L'idée selon laquelle la personne âgée est uniquement un être dynamique, avec des revenus confortables, sur qui la collectivité peut compter... a un poids très fort, comme la tendance à effacer de nos sociétés la vieillesse et la mort.

Paulette Guinchard-Kunstler : Je perçois pour ma part des évolutions, et aussi des tensions, très fortes. Jusqu'aux années 1980, notre société avait avant tout à vaincre la crainte de vieillir et mourir pauvre. Et ce qui a été fait pour le minimum vieillesse et d'autres mesures était nécessaire. Par la suite, les personnes âgées ont effectivement été vues comme des pourvoyeurs pour le système économique, jusqu'à ce que la crainte de la dépendance ne prenne le dessus, y compris dans les politiques publiques. Dans le même temps, je constate des initiatives extraordinaires, très belles, qui valorisent la force de la vieillesse, le bonheur des rencontres entre générations (2).

Jean-Michel Hôte : L'évolution dans les termes utilisés pour parler du vieillissement montre bien qu'il nous pose des questions difficiles. Oui, il est largement vécu comme une charge, parfois comme un défi, avec ce que cela représente comme craintes, comme menaces. Peu à peu, la prise en considération du vieillissement sort de la sphère individuelle ; on se rend compte que c'est un enjeu collectif. Mais il n'existe pas de conception commune et mobilisatrice sur la transformation profonde de société qui est en cours.

P. G.-K. : Les familles m'impressionnent ; ce sont elles qui s'avèrent capables de porter la construction de cette équation collective nouvelle, alors que la société en reste à une idée plus que douteuse, selon laquelle, « dans le temps, on s'occupait des vieux » ; en fait ils étaient presque absents...

** Respectivement
Président du conseil
général de Dordogne
et Vice-président
de l'Assemblée des
départements de
France ; Présidente
de la Fédération
des clubs d'âinés
ruraux ; Ancienne
Ministre, Députée
du Doubs,
Vice-présidente
de l'Assemblée
nationale ;
Secrétaire général
de la Fondation
nationale de
gérontologie.*

(1) Qui grandit très vite, avec les contraintes et les coûts qui en découlent.

(2) Et il ne s'agit pas de cas isolés.

R. G. : Il faut partir du fait que la personne âgée a en elle-même quelque chose de beau. Mais comment fait-on pour que les générations se rejoignent, pour que des valeurs se transmettent ? Dans certaines zones rurales, on a aujourd'hui des villages de vieux ; les transmissions sont coupées.

De trop vieilles conceptions

Économie & Humanisme : La société, en France ou en Europe, serait donc prise au dépourvu... ?

P. G.-K. : Oui et non. Non, si l'on voit les choses du côté des familles, qui portent beaucoup de choses, s'adaptent, se mobilisent ; je reste révoltée par le discours contre les familles qui a eu cours lors de la dernière canicule. Oui, si l'on pense aux organisations publiques, aux rouages sociaux plus globaux. La vieillesse est porteuse de craintes énormes, associées à la perspective de mourir, et beaucoup ont aujourd'hui peur à la fois de mal vieillir et d'habiter un pays de vieux.

Bernard Cazeau : Je ne suis pas sûr que nous soyons pleinement conscients de la transformation profonde que vit notre société. L'opinion publique s'en tient à des représentations courantes. Et nous les élus, avons parfois du mal à anticiper ces évolutions rapides. Dans nos sociétés contemporaines, on sait que la part des personnes âgées est croissante. Mais au-delà du vieillissement de la population, on en mesure mal les multiples conséquences. On l'a vu, lors de la crise caniculaire de l'été 2003, la société française a été secouée par l'isolement et la mort de nos aînés. On a cherché partout des responsables. Au-delà des bilans et des mesures d'urgence, fort utiles, il faut s'interroger sur le fond. J'aime avoir une vision globale des phénomènes de société. Ce drame est à concevoir comme un révélateur.

J.-M. H. : L'approche du vieillissement est véritablement marquée par les conceptions anciennes que l'on en a. Et dans le même temps, chacun rencontre des retraités plus jeunes que jamais. Dans l'ensemble, les retraités connaissent une liberté inédite, et en profitent. Ce n'est pas une image négative de la vieillesse qui émane de leur nouveau mode de vie.

R. G. : La frontière qui détermine le regard négatif des gens sur les personnes âgées, c'est l'entrée en institution...

B. C. : ...lequel s'effectue souvent trop tardivement ! Entendons-nous bien, je crois bien sûr qu'il est préférable de privilégier le maintien à domicile des personnes. Surtout dans nos secteurs ruraux. Car qui souhaiterait être privé de son milieu de vie habituel ? On y a toutes ses attaches et ses souvenirs. Mais je constate que l'entrée en institution est paradoxalement trop tardive, phy-



siquement, médicalement, psychologiquement. Partir est ressenti comme une contrainte, parfois comme un arrachement. En dépit de la qualité d'accueil que l'établissement aura le souci d'offrir...

P. G.-K. : Tout en prenant acte de la grande hétérogénéité des établissements. Dans tous les domaines, en fait, les contrastes sont immenses entre les différents vécus des personnes âgées ; pour certains, la souffrance de l'isolement est infinie, alors que plus on vieillit, plus on a besoin de la communauté des hommes. On ne progressera que si l'on met au cœur de nos politiques « personnes âgées » cette question des liens : de telle sorte que jusqu'au bout, chacun puisse rester dans la communauté des hommes (3). Encore très souvent, on considère que lorsqu'un vieillard est propre, soigné et nourri, on ne lui doit plus rien...

R. G. : On tend à élaguer leur citoyenneté. Je suis frappée, par ailleurs, des visions qui limitent la liberté des personnes âgées quant à leur vie affective et sexuelle. La pression des institutions se conjugue à celle des préjugés collectifs.

J.-M. H. : Je souscris, y compris en évoquant les attitudes extrêmement conformistes qui ont cours chez leurs propres enfants et petits-enfants. En ce domaine, les mentalités des retraités ont évolué davantage que celles des plus jeunes.

P. G.-K. : Les vieux, par définition, sont asexués !

La parole des vieux kidnappée

E. H. : *Le fait de prendre en considération les apports à l'économie venant des personnes âgées, les marchés qu'elles représentent, etc. n'a-t-il pas des effets paradoxaux ? Ne néglige-t-on pas ceux de leurs potentiels et attentes qui ne peuvent se traduire dans la vie économique ?*

B. C. : Le vieillissement accéléré de notre société (4) est une donnée qui peut être vue du seul point de vue économique. C'est incontestable. Pour ma part, je m'attache surtout à démontrer que les seniors sont une richesse pour notre société, à tous points de vue. Alors qu'on les perçoit soit comme une charge, soit comme des consommateurs potentiels !

P. G.-K. : Cela ne me fait pas peur du tout de dire que les vieux participent au développement économique. Du reste, la hausse des retraites a eu un impact énorme sur l'économie française.

J.-M. H. : Bien sûr, il y a un marché des personnes âgées. Mais on observe aussi (5), l'émergence d'un mouvement de consommateurs âgés, et, plus largement, d'un groupe de pression « retraités ». Il y a plusieurs années, ces retraités (ou pré-retrai-

(3) L'Allocation Personnalisée d'Autonomie, dans sa définition légale, peut être versée en compensation de dépenses très diverses, et notamment de dépenses visant le maintien des relations sociales. Dans les faits, 93 % des dépenses sont affectées à l'aide à domicile. Ndlr.

(4) Phénomène qui n'est pas propre à la France, d'ailleurs.

(5) À l'instar de ce qui s'est passé aux États-Unis.

L'ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES

Besoins, carences, dérives possibles

La canicule de l'été 2003 a constitué un véritable choc au sein de la société française. D'abord minimisée, la mort massive de nos aînés a rapidement créé un émoi sans précédent. L'inattendu de son surgissement, l'ampleur de son développement, l'isolement qui l'entourait ont amené les uns à s'interroger et les autres à chercher des responsables.

Passée l'indignation, les réactions les plus sincères ont toutes convergé. Et d'entonner le même leitmotiv : circonscrire les responsabilités, pallier les carences d'intervention, concevoir minutieusement les dispositifs d'alerte les plus fiables, parer à toutes les éventualités. Des rapports très utiles et très documentés ont été rédigés. Des mesures ont été prises : efficaces et pragmatiques.

Mais au-delà du traitement de ses conséquences, à l'évidence ce drame obligeait à une prise de conscience collective. Il constituait la plus rude des alertes. Un message impérieux : « ne nous oubliez pas, ne nous laissez pas vieillir seuls ! »

Mais une société ne peut accepter d'emblée la culpabilité saisissante que lui renvoie un tel phénomène. D'où la recherche active des carences des systèmes et la focalisation sur des supposées responsabilités individuelles.

Est-ce à dire que nos politiques publiques en faveur des personnes âgées avaient démerité ? Aucunement. La prise en compte de la perte d'autonomie était de longue date au cœur des préoccupations : entrée en vigueur dès 2002 de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, d'ailleurs victime de son succès. Plus de 700 000 personnes âgées suivies indivi-

duellement dès la première année et 865 000 dès la seconde. Plans individuels, suivis personnalisés, prestations en nature : en somme, une formidable occasion de faire évoluer la prise en compte des situations individuelles. Par delà les problèmes de financement qu'elle a générés, personne n'a d'ailleurs vraiment contesté sa pertinence.

Mais c'est oublier que l'on avait d'abord appréhendé le vieillissement de la population en France à l'aune du phénomène démographique qu'il recouvre. Les statistiques nous renseignent car elles donnent des tendances. Mais en l'occurrence, guère plus.

Puis, on s'est focalisé sur les conséquences économiques des évolutions démographiques. Car il n'est pas vain de reconnaître que le vieillissement de nos sociétés modernes constitue pour elles un véritable enjeu de développement. Il suffit pour s'en persuader d'étudier par exemple la réalité du vieillissement de la population japonaise, le plus rapide au monde. Et de ses traductions sociétales. La vieillesse constitue donc une opportunité : dans le domaine de la santé, des services, et nouveaux métiers des loisirs, du tourisme, de la culture...

Mais s'il n'est pas incohérent d'appréhender le vieillissement comme un secteur en plein développement, nos économies de marché ne sauraient toutefois faire l'économie de l'humain. Sauf à en constater tristement les effets.

Jean-Michel Rapinat

*Directeur du pôle Société de
l'Assemblée des Départements de France,
Expert des questions sociales*



tés) ont mis en avant leur « utilité sociale » comme compensation des dépenses collectives qu'ils « généraient ». Aujourd'hui, parce qu'ils sont partie prenante d'une société de services, ils vont mettre l'accent sur les emplois non délocalisables qu'ils contribuent à créer. C'est un changement de perspective.

E. H. : Une majorité des personnes âgées est plus active, en meilleure santé que dans le passé... Et pourtant elles sont peu considérées comme interlocutrices à part entière dans l'organisation des services qui les concernent ? Pourquoi ?

P. G.-K. : Le décalage est frappant, c'est vrai, entre la mobilisation réellement militante de nombreuses associations de services à domicile ou d'entraide et la place minuscule qu'elles laissent à la parole des vieux dans leur fonctionnement. Bien sûr, elles respectent les personnes âgées. Mais tout ce qui a été construit pour elles ne l'a pas été avec elles. Peut-être était-ce inévitable, puisque les personnes âgées ne s'étaient pas organisées elles-mêmes, comme ont pu le faire les handicapés... (6)

J.-M. H. : La place accordée ou concédée à l'expression des personnes âgées a évolué au gré de l'ensemble des changements sociaux. Plus institutionnalisée au départ, par exemple avec l'instauration en 1982 des CODERPA (7), elle est plus individualisée aujourd'hui avec les Conseils de la vie sociale dans les établissements sociaux et médico-sociaux et la Charte des droits et libertés des usagers, même si ces dispositifs de la loi du 2 janvier 2002 ne sont pas totalement nouveaux.

P. G.-K. : Nous restons confrontés à une approche très sanitaire, très médicale des personnes âgées. Et lorsqu'on se focalise sur le corps malade, la personne en elle-même n'est pas prise en compte. La « sanitarisation » des vieux est la première raison pour laquelle ils ont été moins entendus. Une autre donnée est profondément liée, en France, à la conception que l'on a du travail social : la formation des travailleurs sociaux laisse de côté tous les dispositifs centrés sur l'expression des usagers.

R. G. : On s'est habitué à ce que le devenir des personnes âgées soit administré : dans les enceintes concernées, on parle de dossiers, de prix, parfois de formations, mais jamais des personnes. Il faut aussi avoir à l'esprit cette difficulté : la relation est très souvent brève entre la personne âgée et les intervenants.

B. C. : Tout de même, depuis que les Conseils généraux ont la responsabilité de l'évaluation des besoins, de la construction des plans d'aide avec les personnes âgées (8), les choses ont beaucoup évolué. On ne se concentre pas seulement sur une approche sanitaire et médicale, par ailleurs fort utiles, mais désormais les personnes âgées sont véritablement écoutées et entendues.

(5) À l'instar de ce qui s'est passé aux États-Unis.

(6) Ou, dans le cas des handicapés mentaux, leurs parents.

(7) Comités départementaux des retraités ou personnes âgées.

(8) Avec l'instauration de l'APA qui est bien plus qu'une simple allocation.

UNE EUROPE DES PERSONNES ÂGÉES ?

Opinion

« L'Europe vieillit », tout le monde le dit. Cette affirmation inquiétante risque de devenir une simple banalité rhétorique. Or, derrière les belles paroles se trouvent de vraies questions : l'économie et la politique essayent-elles de trouver de réelles solutions ou bien ses responsables ne font-ils que se lamenter ? Est-ce que le repli sur soi permet d'élaborer des stratégies envisageables et laisse assez d'énergie pour affronter les vrais problèmes ? Surtout, qui fait attention à ceux qui sont concernés par ces changements démographiques, à commencer par les personnes âgées elles-mêmes ?

J'espère que l'Europe va prendre conscience des risques de dépendance – sociale, matérielle, physique, ou mentale – qui menacent les personnes âgées, et du danger d'une situation d'abandon. J'attends de l'Europe qu'elle offre un autre avenir pour ses citoyens âgés.

Les défis que fait surgir le vieillissement de la société européenne sont très complexes. C'est pourquoi je suis heureuse de participer à l'organisation des débats autour du *Livre vert* de la Commission sur les changements démographiques et la solidarité entre les générations (1). Fondé en 1984, l'Intergroupe sur le vieillissement s'emploie à faire pression sur l'UE, au nom des personnes âgées, afin qu'elle prenne en compte les questions liées au vieillissement et qu'elle décide des mesures appropriées dans ce domaine (2). Je trouve que le débat sur le *Livre vert* est un des sujets essentiels dans l'agenda politique de l'UE. J'ai donc invité des citoyens et des ONG, des personnes âgées et des jeunes, à débattre sur ce sujet (3). Si nous ne posons pas le principe de la solidarité comme central, nous ne pourrions pas trouver des vraies réponses.

Le prolongement de l'espérance de vie est plutôt une bonne nouvelle, mais l'Europe doit appliquer des stratégies

globales dans toutes ses politiques, afin que les personnes âgées puissent, comme tous les citoyens européens, vivre une vie pleine et de qualité. La plupart d'entre elles sont encore capables de travailler, de prendre leur place dans la vie associative. Je ne plaide pas pour le recul de l'âge légal du départ en retraite, mais je voudrais que ceux qui se sentent encore actifs puissent rester dans le monde du travail aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Il ne faut pas penser que les moins jeunes sont incapables d'acquérir de nouvelles connaissances, mais la formation des seniors doit tenir compte de leurs expériences antérieures et relier les apprentissages nouveaux à leurs besoins spécifiques.

Cette approche offre des ouvertures pour les jeunes générations, car les besoins accrus de formation et les soins spécifiques que nécessitent les personnes âgées peuvent créer des emplois. Dans les pays les moins riches, la pauvreté des personnes âgées est un réel problème. Sans un réseau efficace d'aide sociale, ces personnes sont vouées à l'exclusion.

L'Europe vieillissante pourra devenir l'Europe des personnes âgées lorsqu'elle abandonnera une réflexion exclusivement centrée sur les coûts financiers et qu'elle développera une approche du vieillissement démographique, à la fois politique et sociale.

Magda Kósa Kovács

Députée hongroise au Parlement européen, Coprésidente de l'Intergroupe sur la politique du vieillissement
mkosane@europarl.eu.int

(1) Voir ci-dessus, p. 10.

(2) L'Intergroupe réunit des eurodéputés, de nationalités et d'idéologies politiques différentes, dans le but de débattre des diverses questions liées au vieillissement et de sensibiliser l'UE à ce thème.

(3) Voir ma page web, www.kosane.hu



P. G.-K. : De nombreuses personnes, femmes en particulier, n'ont jamais eu voix au chapitre au long de leur vie active. Cela rend encore plus improbable leur expression une fois qu'elles sont vieilles... à moins que l'on soit très vigilant quant aux moyens de les y aider.

Un enjeu global

E. H. : *Comme responsables d'une partie du dossier « personnes âgées », vous percevez-vous isolés, victimes d'un effet de décharge de la société ?*

P. G.-K. : Dans le monde politique, il est évident que les questions de personnes âgées apparaissent comme mineures, non nobles. Cet enjeu essentiel pour la transformation des sociétés qu'est le changement de modèle démographique n'est pas valorisé comme tel. Mais cette situation n'est pas immobile.

J.-M. H. : Je n'évoquerais le terme de « décharge », hormis peut-être pour la prise en charge en institution des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. Globalement, l'entrée dans les établissements concerne des personnes dont l'état est de plus en plus dégradé : une image que la société a du mal à accepter.

R. G. : La relation avec un parent atteint de cette maladie est réellement dure à vivre. Une partie des familles, effectivement, tend à s'en désintéresser une fois qu'ils ont été admis dans une institution. En ce sens, la tendance actuelle à construire des établissements spécialisés, loin des centres-villes, m'inquiète ; on se place, sans y avoir vraiment réfléchi, dans une logique de mise à l'écart, de ghetto. Sans parler des difficultés qui seront celles des professionnels travaillant dans ces établissements...

P. G.-K. : On peut dire aussi que la société ne s'intéresse pas autant qu'elle le devrait à la façon dont vivent ceux qui ont du être « enfermés » (9). Dans la classe politique, je constate une tendance marquée, qui justifie un vrai combat politique et idéologique, à affirmer que ce sont les familles, et non la société, qui doivent porter le problème des personnes âgées. J'ai eu, par exemple, à mener un débat difficile, en 2001, sur la suppression du « recours sur succession » (10) pour les sommes perçues au titre de l'A.P.A. (11) Que veut-on, collectivement, pour la qualité de la fin de vie de nos vieux ? Jamais nous ne sommes encore allés au bout de cette question, et de ses implications financières. Et il le faut pour que la peur de vieillir recule.

B. C. : D'un certain point de vue, les débats sur l'APA ont permis d'aborder les vraies questions. On est passé d'une aide sociale archaïque et désuète qui se fondait sur un soutien ponctuel, assorti de conditions, à un système universel permettant

(9) Avec l'instauration de l'APA qui est bien plus qu'une simple allocation.

(10) Mais il ne s'agit pas de l'abandon qu'on a pu constater, ou que l'on constate parfois encore, vis-à-vis des patients internés en psychiatrie.

(10) Disposition légale prévoyant que les sommes engagées pour le séjour d'une personne âgée dans un établissement soient réglées post mortem par ponction sur sa succession, si le montant de celle-ci dépasse un certain plancher. Ndlr.

(11) Selon une conception très partagée, celles des personnes âgées qui meurent sans être devenues dépendantes auraient le droit de transmettre leurs biens, tandis que les héritiers qui ont eu le malheur de voir leurs parents devenir handicapés devraient payer, en plus, la compensation de leurs déficiences ! Jamais une telle exigence n'a été mise en avant concernant le champ du handicap physique ou mental.

L'ADF (Assemblée des Départements de France) est l'organe représentatif des départements. Elle offre à ses adhérents, élus et techniciens, une information complète et une expertise sur leurs champs de compétences et les grands dossiers nationaux. Elle est aussi un lieu d'échanges d'expériences.

Elle représente l'ensemble des départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Elle fait connaître au gouvernement la position officielle des Conseils généraux sur tous les projets législatifs et réglementaires ayant des implications sur les missions, les compétences et les activités des départements. Elle anticipe afin que les positions des départements soient pleinement prises en compte dans les travaux législatifs. Elle est l'interlocuteur privilégié des institutions et organisations de la vie économique et sociale.

Avec un bureau de 22 membres, un collègue associé de 102 conseillers généraux, 18 Commissions, des publications... elle s'est donnée les moyens d'être une force de proposition. Voir le site : www.departement.org

d'appréhender les besoins et les aspirations des personnes. C'est une belle avancée et un réel succès.

E. H. : Le vieillissement est, avec quelques nuances, un phénomène mondial (12). Ne doit-il pas être considéré comme un enjeu majeur, mais négligé, de solidarité internationale ?

R. G. : Il existe une Fédération internationale des associations de personnes âgées, (13) reconnue auprès des Nations-Unies. Elle permet l'échange entre des citoyens de contextes aussi différents que la Chine, Cuba, le Cameroun, l'Europe...

J.-M. H. : On peut évoquer une amorce de prise de conscience internationale des enjeux du vieillissement. Elle ira croissant. Avec l'environnement et la sécurité, le vieillissement fait partie des thèmes qui sont devenus récurrents, car jugés également importants, dans les conférences internationales (14). Mais je ne parlerais pas d'une conscience internationale des retraités, même si des solidarités concrètes se manifestent sur le terrain entre « Nord » et « Sud ».

L'Association Internationale de Sécurité Sociale est un espace dans lequel des conceptions utiles se diffusent, sur la généralisation de systèmes de redistribution par exemple (15).

P. G.-K. : Les actions que soutient la MSA française au Bénin, ou en Pologne, vont dans ce sens. L'enjeu est la mise en place, partout dans le monde, d'un système de protection sociale pour la santé et la retraite. En gardant un sens critique par rapport à des idées reçues sur la prise en charge « naturelle » des personnes âgées dans certaines parties du monde et de l'Europe. Le risque de maltraitance est universel, et peut être renforcé par des contextes de misère. Le droit, pour tous, de vieillir dans des conditions dignes est un objectif politique central.

Propos recueillis par Vincent Berthet

(12) Cf. les conclusions du Congrès démographique international de Tours, juillet 2005. Lire également, p. 86, la chronique de Y. Crozet. Ndlr.

(13) 10 rue Chauchat, 75009 Paris, fia.pa@libertysurf.fr

(14) Depuis la première assemblée de l'ONU sur le vieillissement (1982).

(15) La plateforme européenne AGE contribue, pour sa part, à l'expression de cette solidarité.